Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640

In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

SEANCE DU 10 JUIN 2026

Date de convocation : 02/06/2026
Date d'affichage : 17/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absents :

Secrétaire de séance : M. DE DROUÂS Mayeul

Délibération n°2026024

Abrogation des délibérations relatives aux désignations de délégués aux syndicats portés par la Communauté de Communes Vexin Centre

Le conseil municipal de Moussy,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-1 et suivants,
Vu la compétence transférée à la Communauté de Communes Vexin Centre pour la gestion des syndicats mentionnés ci-dessous,
Considérant que les syndicats suivants sont désormais portés par la Communauté de Communes Vexin Centre :

- Le Syndicat Mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM du Vexin),
- Le Conservatoire de musique du Vexin,
- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome,
- Le Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de la Viosne,

Considérant que la Communauté de Communes Vexin Centre a désigné ses propres délégués titulaires et suppléants pour ces syndicats, conformément aux statuts et aux règles de représentation,
Considérant qu'il y a lieu d'abroger les délibérations antérieures désignant des délégués pour ces syndicats, afin d'éviter toute confusion ou chevauchement de compétences,

Décide :

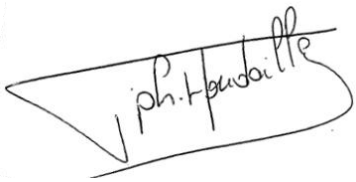
Article 1 – Il est abrogé les délibérations suivantes, prises par le Conseil Municipal le 22 mars 2026 :

- La délibération désignant les délégués au Syndicat Mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM du Vexin),
- La délibération désignant les délégués au Conservatoire de musique du Vexin,
- La délibération désignant les délégués au Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome,
- La délibération désignant les délégués au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de la Viosne.

Article 2 – Les coordonnées des délégués titulaires et suppléants désignés par la Communauté de Communes Vexin Centre pour ces syndicats ont été transmises auxdits syndicats.
Article 3 – Le maire est chargé de notifier la présente délibération aux syndicats concernés, ainsi qu'à la Préfecture du Val-d'Oise.
Article 4 – La présente délibération sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

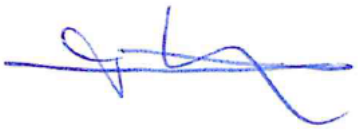
Fait à MOUSSY, le 10 juin 2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE





Le secrétaire de séance,
Mayeul DE DROUÂS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504388-20260610-2026024-abroDeb-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2026
Publication : 16/06/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

